

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 22 septembre 2026

Sur convocation en date du 16 septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 22 septembre 2026 à 19 h 30, à la Mairie – salle du Conseil – sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

BLANC Jean Luc

BAUDIER Anne-Cécile

TAPONARD Emmanuel

CONVERT Léonor

JACQUEMET Rodolphe

COULEARD Denys

BURLA NORIS Elina

MICHON Philippe

MORAND Alexis

THERMET Laure

VEUILLET Philippe

MERLE Sandra

VINIERE Michel

MARION Isabelle

DAVID Magalie

EUGENE René Yann

ZOUBIR Stéphanie

BRUNET Myriam

JANODY Patrice

CHATARD Kévin

LAUPRETRE Patrick

PANIS Jean-Luc

PERDRIX Catherine Alexia

PONCETY Benjamin

BERGER Florence

Étaient excusés :

Marie-Françoise BERRODIER a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE

Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Jean Luc BLANC

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

STRATEGIE COMMUNALE CLIMAT AIR ENERGIE

Entendu le rapport de M. Emmanuel TAPONARD, Conseiller municipal délégué à la transition écologique

L'élaboration des Plans Climat Air Energie Territorial solidaire (PCAETs) est une obligation légale pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Ce cadre intègre les dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 ou encore la Loi Climat et Résilience de 2021.

Bien que non soumise à l'obligation d'élaborer un PCAET, la Commune de Viriat propose de se doter d'une stratégie communale climat air énergie afin de participer à la prise en compte du dérèglement climatique et accélérer l'adaptation des conditions de vie des habitants aux nouvelles contraintes climatiques.

Préambule

Les connaissances scientifiques rappellent que le changement climatique est déjà engagé et qu'il résulte principalement des activités humaines. Le sixième rapport de synthèse du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) indique que la température moyenne mondiale a déjà augmenté d'environ 1,1 °C par rapport à la période préindustrielle. Il souligne également l'intensification des épisodes extrêmes, les tensions sur l'eau, les impacts sur la santé, les infrastructures, les écosystèmes et les conditions de vie.

Ces dérèglements s'inscrivent aussi dans un contexte de pression croissante sur les ressources naturelles : dépendance aux énergies fossiles, raréfaction de certaines ressources, tensions sur l'eau, artificialisation des sols et déclin rapide de la biodiversité. L'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) estime qu'environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction. L'érosion du vivant fragilise les équilibres naturels et les services essentiels rendus par les écosystèmes.

C'est dans ce contexte que la commune de Viriat souhaite structurer progressivement sa politique en matière de climat, d'air et d'énergie, à son échelle et dans le cadre de ses compétences, en recherchant une action publique cohérente, lisible et adaptée aux réalités locales.

Cette démarche s'inscrit dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique, porté par l'ADEME. Ce programme constitue un cadre opérationnel permettant aux collectivités de réaliser un état des lieux, de définir un plan d'action, de suivre les progrès accomplis et d'avancer dans une logique d'amélioration continue. Le référentiel Climat-Air-Énergie comprend 61 actions réparties en 6 axes.

La commune de Viriat dispose déjà d'un socle d'actions engagées ces dernières années, notamment sur la sobriété énergétique, le patrimoine communal, l'éclairage public, les espaces publics et la maîtrise énergétique : déploiement de la GTC, déploiement LED, développement des modes doux de déplacement, pistes cyclables, chemins piétons, végétalisation et désimperméabilisation.

La présente stratégie a pour objet de :

- donner une vision d'ensemble à l'action communale
- distinguer ce qui est déjà engagé, ce qui doit être renforcé, et ce qui doit être structuré ou initié
- fixer une trajectoire réaliste et progressive
- de préparer la Commune à une mise en cohérence plus lisible de ses actions, dans la perspective de la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique.

Vision politique de la commune

La Commune de Viriat entend faire de la transition écologique un fil conducteur de son action publique, au service de :

- la résilience du territoire face aux effets du changement climatique ;
- la protection de la santé, de la qualité de vie et du cadre de vie ;
- la sobriété énergétique et maîtrise des dépenses publiques ;
- un aménagement du territoire plus sobre, plus durable et plus cohérent.

Cette ambition se traduit par une approche :

- progressive, adaptée aux moyens humains, techniques et financiers de la Commune ;
- transversale, mobilisant plusieurs politiques publiques communales ;
- concrète, en s'appuyant prioritairement sur les actions à impact et les leviers déjà identifiés ;
- cohérente avec les démarches territoriales existantes, notamment le PCAET intercommunal lorsqu'il s'applique, ainsi qu'avec les documents d'urbanisme et les orientations communales.

D220926-03

La Commune affirme ainsi sa volonté de :

1. renforcer l'adaptation de son patrimoine et de ses espaces publics au changement climatique ;
2. réduire progressivement sa dépendance aux énergies fossiles et ses émissions de gaz à effet de serre ;
3. intégrer davantage les enjeux écologiques dans ses décisions d'aménagement et de gestion ;
4. structurer sa gouvernance et son suivi dans le cadre d'une démarche de progression continue ;
5. poursuivre la maîtrise de ses consommations d'énergie ;

État des lieux et acquis de la commune

A- Une base d'actions déjà engagées

La Commune a déjà engagé plusieurs actions significatives, qui constituent un socle réel pour la présente stratégie. Parmi elles peuvent notamment être mentionnées :

- plan de sobriété énergétique : déploiement de la GTC, luminaires LED, baisse des températures de consigne, différenciation des températures selon l'usage des locaux, développement de la géothermie profonde pour le chauffage et le rafraîchissement de la nouvelle Mairie
- construction bioclimatique de la nouvelle Mairie
- modernisation progressive de l'éclairage public, notamment par déploiement de technologies LED et l'extinction nocturne
- application pour toutes les nouvelles constructions des dernières normes environnementales et l'utilisation de matériaux biosourcés : nouvelle Mairie, jeux multi-accueil en bois
- installation de production photovoltaïque sur certains équipements : nouvelle Mairie, ombrières du parking des Baisses et des ateliers municipaux
- des aménagements en faveur des mobilités douces : pistes cyclables des Greffets, de la Route de Bourg, de la Perrinche, de Majornas, de Riondaz, de la Route de Marboz ainsi que la liaison avec la Traverse,
- des actions de végétalisation et de désimperméabilisation : cour du multiaccueil, place de la Nouvelle Mairie et l'Eglise, parking de l'Eglise, toiture végétalisée de la nouvelle Mairie
- lutter contre le gaspillage alimentaire et le respect de la loi Egalim au sein du restaurant scolaire
- pratiquer la gestion différenciée pour les espaces verts et mettre en œuvre une démarche « zéro phyto »
- utiliser des produits d'entretien des locaux Écocert dans tous les bâtiments et également l'aquama dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

Cette liste d'actions n'est pas exhaustive. De nombreuses autres initiatives, portées au quotidien par les services et les agents municipaux, les élus, contribuent déjà à la transition écologique de la commune, parfois de manière diffuse ou peu visible. Elles méritent d'être mieux reconnues, valorisées et encouragées.

D220926-03

L'enjeu de la présente stratégie n'est donc pas seulement d'ajouter de nouvelles actions, mais aussi de donner davantage de lisibilité à ce qui existe déjà, de mieux relier les initiatives entre elles et de les inscrire progressivement dans une trajectoire commune.

B- Des points à structurer davantage

Malgré ces acquis, plusieurs enjeux nécessitent désormais une approche plus structurée :

- l'adaptation au changement climatique, encore peu formalisée à l'échelle communale
- la réduction des émissions liées au chauffage, avec une dépendance encore forte au gaz sur plusieurs équipements
- la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la protection des zones humides et des zones de captage de l'eau
- la nécessité d'adapter aux évolutions climatiques les bâtiments communaux et en particulier les écoles, la Cité des enfants et les établissements d'accueil du jeune enfant
- enfin, la nécessité d'organiser la démarche de manière compatible avec les moyens humains disponibles

Enjeux stratégiques de la commune

Enjeu 1 – Adaptation du territoire et du patrimoine au changement climatique

Mieux préparer la commune à la multiplication des épisodes de chaleur, aux effets de l'imperméabilisation, aux tensions sur la ressource en eau et plus largement aux vulnérabilités climatiques du territoire.

Enjeu 2 – Réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre

Réduire la dépendance aux énergies fossiles, notamment au gaz, en intégrant cette question dans les arbitrages futurs concernant le patrimoine et les équipements, notamment l'électrification du parc automobile.

Enjeu 3 – Intégration des enjeux climat-air-énergie dans l'aménagement

Veiller à ce que les politiques d'urbanisme et d'aménagement contribuent elles aussi à la transition écologique : prise en compte des sols, des zones humides, du végétal, de l'eau et du confort climatique.

Enjeu 4 – Sobriété hydrique et performance énergétique du patrimoine

Poursuivre les efforts engagés sur les bâtiments communaux et les équipements publics, afin de réduire les consommations d'énergie, d'améliorer la performance des installations et de maîtriser durablement les charges de fonctionnement.

Enjeu 5 – Gouvernance, mobilisation et pilotage

Structurer une démarche réaliste, lisible et collective, permettant d'organiser les responsabilités, de prioriser les actions et de suivre les progrès sans créer une organisation disproportionnée au regard des moyens de la commune.

Objectifs de la stratégie

Au regard de cet état des lieux, la commune identifie cinq grands enjeux structurants :

Les objectifs ci-dessous constituent une première trajectoire communale. Ils ont vocation à être affinés et consolidés au fur et à mesure de l'avancement des études, du travail de commission et du suivi des données disponibles.

À horizon 2032

La Commune vise notamment :

- la mise en place d'une première stratégie d'adaptation au changement climatique, avec une priorité au patrimoine scolaire, à la petite enfance et aux espaces publics vulnérables ;
- une amélioration mesurable de la performance énergétique des bâtiments les plus consommateurs ; (décret tertiaire)
- une réduction progressive de l'usage du gaz sur les équipements communaux à travers les renouvellements, études et programmes de travaux à venir ;
- la poursuite de la modernisation de l'éclairage public et de son pilotage ;
- la montée en puissance des énergies renouvelables lorsque les configurations techniques et économiques le permettent ;
- la désimperméabilisation et la végétalisation dans les projets communaux

Ces mesures pourront permettre une réduction progressive des consommations énergétiques.

À horizon 2050

La Commune entend tendre vers :

- un territoire mieux préparé aux effets du changement climatique ;
- un patrimoine communal mieux préparé au changement climatique, plus sobre et moins dépendant des énergies fossiles ;
- une action municipale pleinement intégrée dans une logique de transition écologique, de résilience et de qualité de vie.

Axes stratégiques et orientations d'action à l'horizon 2032

Axe 1 – Adapter le patrimoine et les espaces publics au changement climatique

Cet axe constitue l'un des chantiers prioritaires à renforcer dans les années à venir.

Orientations

- améliorer la viabilité d'été des bâtiments communaux, en priorité pour les publics sensibles
- réduire les effets d'îlot de chaleur autour des équipements
- développer la végétalisation, l'ombrage, la désimperméabilisation et la gestion intégrée de l'eau
- privilégier les solutions passives et sobres avant le recours aux systèmes actifs

D220926-03

Actions déjà engagées

- plantations d'arbres et de haies
- stores, films solaires, améliorations ponctuelles sur les écoles
- travaux extérieurs et végétalisation sur le pôle enfance

Actions à renforcer

- suivi de la viabilité d'occupation en été
- hiérarchisation des bâtiments sensibles
- articulation entre adaptation et performance énergétique

Nouvelles actions à structurer

- programme d'adaptation du patrimoine communal
- identification de locaux refuges climatiques et protocoles de gestion des épisodes de chaleur
- programme de travaux priorités à partir des résultats de l'AMO sur l'adaptation aux changements climatiques pour les écoles et cité des enfants

Axe 2 – Réduire les émissions de gaz à effet de serre et engager la sortie progressive des énergies fossiles

La commune souhaite mieux intégrer l'enjeu climat dans ses arbitrages patrimoniaux, en particulier concernant le chauffage des bâtiments.

Orientations

- mieux identifier les équipements les plus dépendants au gaz
- intégrer la question des émissions de GES dans les futurs programmes de travaux
- étudier les alternatives techniques au gaz lors des renouvellements et rénovations
- valoriser les productions locales d'énergies renouvelables lorsque cela est pertinent

Actions déjà engagées

- premières installations de production photovoltaïque
- prise en compte de la performance énergétique dans plusieurs projets

Actions à renforcer

- accélérer le passage à l'électrique de la cuisine du restaurant scolaire
- poursuivre l'installation des bornes de recharge électrique
- meilleure visibilité sur les émissions liées aux équipements
- rapprochement entre stratégie énergétique et stratégie d'investissement

D220926-03

Nouvelles actions à structurer

- trajectoire de réduction de la dépendance au gaz
- intégration d'un critère environnemental mesurant la performance environnementale dans les arbitrages de travaux lorsque cela est pertinent

Axe 3 – Maîtriser les consommations énergétiques et améliorer la performance du patrimoine

La commune poursuivra les actions engagées en matière de rénovation et d'optimisation énergétique de ses bâtiments et équipements.

Les priorités porteront notamment sur :

- la poursuite de la rénovation énergétique du patrimoine
- l'amélioration de l'exploitation et du pilotage des équipements
- le suivi des consommations
- la priorisation des interventions sur les sites les plus énergivores

Actions déjà engagées

- rénovation partielle ou ciblée de plusieurs bâtiments
- amélioration de l'éclairage intérieur et extérieur
- premières démarches d'optimisation énergétique
- suivi régulier des consommations

Actions à renforcer

- pilotage énergétique
- hiérarchisation des bâtiments à traiter

Nouvelles actions à structurer

- planification patrimoniale plus globale ;
- articulation avec les exigences du décret tertiaire lorsque celui-ci s'applique.

Axe 4 – Intégrer davantage la transition écologique dans l'aménagement du territoire

La transition écologique ne peut être limitée au seul patrimoine communal. Elle doit aussi se traduire dans les choix d'aménagement.

Orientations

- prendre en compte la sobriété foncière, la limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation des zones humides et la place du végétal
- favoriser des aménagements plus résilients face aux fortes chaleurs et à l'eau

D220926-03

Actions déjà engagées

- premières actions de végétalisation et de désimperméabilisation
- développement de certains cheminements et aménagements favorables aux mobilités douces

Actions à renforcer

- articulation plus explicite entre stratégie climat-air-énergie et urbanisme
- meilleure prise en compte du changement climatique dans les projets d'aménagement

Nouvelles actions à structurer

- identifier les sites ou secteurs à fort enjeu de transformation, notamment les fonciers dégradés, artificialisés ou peu qualitatifs, (ex :casse *Chiniard*) afin d'en faire des opportunités de requalification au service du cadre de vie et de la transition écologique
- mettre en place une méthode simple de questionnement en amont des projets communaux, sans créer d'outil complexe, afin de vérifier quelques critères essentiels : consommation d'espace, désimperméabilisation, végétalisation, gestion de l'eau, confort d'été, mobilités douces et cohérence avec la stratégie climat-air-énergie.

Axe 5 – Organiser la gouvernance, le pilotage et la mobilisation

La réussite de cette stratégie repose sur une organisation simple, progressive et adaptée aux moyens de la commune.

Le programme Territoire Engagé Transition Écologique est justement conçu pour accompagner les collectivités avec une logique d'état des lieux, de plan d'action sur 6 ans, de mise en œuvre et d'amélioration continue. Il pourra s'appuyer, si nécessaire, sur un accompagnement externe par un conseiller référencé.

Orientations

- s'appuyer sur la commission Transition écologique & labellisation pour organiser la démarche
- désigner progressivement des pilotes par action ou par thématique
- prioriser les actions plutôt que chercher à tout traiter simultanément
- mettre en place un suivi simple, lisible et partagé
- mobiliser les services concernés et les acteurs locaux

Actions déjà engagées

- lancement de la commission Transition écologique & labellisation
- travail de répartition progressive des fiches du référentiel Territoire Engagé Transition Écologique

D220926-03

- la désignation d'un conseiller municipal délégué à la transition écologique

Actions à renforcer

- identification de référents ou pilotes sur les fiches prioritaires
- organisation du suivi annuel
- articulation avec les autres commissions

Nouvelles actions à structurer

- calendrier de travail
- tableau de bord synthétique

Méthode de mise en œuvre

La commune entend mettre en œuvre cette stratégie selon une méthode :

- progressive : en priorisant quelques actions structurantes
- réaliste : en tenant compte des moyens humains et financiers disponibles
- transversale : en recherchant des articulations avec les autres politiques communales
- évolutive : en faisant vivre le document selon les avancées concrètes

Dans cette logique, la stratégie sera déployée en distinguant :

1. les actions déjà mises en œuvre, à évaluer, consolider et valoriser ;
2. les actions à amplifier, qui nécessitent un changement d'échelle ou une meilleure coordination ;
3. les actions nouvelles, qui correspondent à des chantiers encore peu ou pas structurés.

Cette méthode doit permettre de transformer progressivement une addition d'actions en une véritable politique climat-air-énergie lisible et suivie.

Suivi, évaluation et amélioration continue

La commune mettra en place un suivi annuel simplifié permettant de :

- suivre les actions engagées ;
- identifier les pilotes ;
- rendre compte des avancées ;
- actualiser régulièrement les priorités.

Ce suivi pourra s'appuyer sur :

- un tableau de bord synthétique ;
- un point annuel en commission Transition écologique & labellisation ;
- une actualisation du programme d'actions ;

- un travail progressif de valorisation dans la plateforme du programme Territoire Engagé Transition Écologique.

Conclusion

La commune de Viriat dispose déjà de plusieurs actions concrètes en matière de transition écologique. L'enjeu n'est donc pas de repartir de zéro, mais de mieux organiser, relier et renforcer ce qui existe, tout en ouvrant de nouveaux chantiers prioritaires.

La présente stratégie a vocation à :

- donner un cap politique lisible
- mieux distinguer l'existant, les actions à renforcer et les nouveaux chantiers
- inscrire la commune dans une logique de progression structurée
- et permettre de valoriser cette dynamique dans le cadre de la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique. Elle constitue un document évolutif, destiné à être partagé, enrichi et mis à jour au fil des travaux de la commission, des études en cours, des arbitrages municipaux et des capacités de mise en œuvre de la commune.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter la stratégie communale climat air énergie telle qu'elle est exposée ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

